Conseil des droits de l’homme

32e session du Groupe de travail sur l’Examen périodique universel

**Yémen**

Genève, le 23 janvier 2019

Déclaration de la Suisse

Monsieur le Président,

La Suisse, très préoccupée par la situation humanitaire grave au Yémen, **recommande au gouvernement du Yémen de faire tout ce qui est en son pouvoir afin de faciliter un accès humanitaire rapide et sans entrave à son territoire facilitant l’importation de biens et les activités des organisations humanitaires.**

Aussi inquiète des nombreuses violations du droit international au Yémen, la **Suisse recommande aux autorités yéménites de coopérer pleinement avec le Groupe d’éminents experts internationaux et régionaux en leur autorisant l’accès à son territoire afin d’assurer que les graves violations et atteintes au droit international des droits de l’homme et violations du droit international humanitaire puissent être documentées et les responsables traduits en justice.**

Face aux énormes besoins de la population, la **Suisse recommande au gouvernement du Yémen de rétablir au plus vite l'accès aux services sociaux de base tels que la santé, y compris la santé mentale, l'éducation et la protection sociale dans les territoires qui sont sous son contrôle ainsi que de participer activement à la recherche d’une solution permettant de payer les arriérés de salaires des employés du secteur public** **dans tout le Yémen**.

La Suisse, finalement, rappelle que toutes les parties au conflit au Yémen ont l’obligation de respecter les droits de l’homme et le droit international humanitaire.

Je vous remercie.